

CAPSULE INFO>VEILLE

Divers pays : déclaration de la taxe de vente en temps réel

La conformité fiscale en temps réel est de plus en plus populaire auprès des agences du revenu. C'est particulièrement vrai pour les déclarations de la taxe de vente. Dans ce cas, les entreprises ou les particuliers en affaires doivent transmettre immédiatement, ou presque, les données entourant un achat ou une vente au lieu de saisir la transaction dans une déclaration mensuelle ou trimestrielle.

Cette façon de faire permet à l'organisation fiscale de mieux combattre la fraude touchant la taxe de vente et de s'assurer de la conformité des mandataires grâce au croisement de données. Pour les contribuables, les principaux avantages résident dans la simplification des obligations fiscales, la réduction de la paperasse et la diminution des risques d'erreur.

Cette pratique est devenue possible depuis que des organisations fiscales exigent la transmission numérique d'un nombre croissant de données transactionnelles. Elles le font sous les formes suivantes :

- La facture électronique : Avec ce mode de transmission, le vendeur doit transmettre la facture en ligne à l'organisation fiscale pour la faire authentifier et recevoir un code d'autorisation. L'information obtenue est enregistrée dans une base de données. De cette façon, l'organisation connaît l'émetteur et le destinataire de la facture, le montant de la transaction et le crédit d'impôt possible. Elle peut ainsi calculer ses recettes fiscales avant la soumission de la déclaration de la taxe de vente par les mandataires;
- Le Standard Audit File for Tax (SAF-T) : Cette norme internationale a été définie par l'OCDE en 2009 pour l'envoi électronique de données comptables des entreprises à une organisation fiscale. Elle vise les impôts et la taxe de vente;
- Les informations comptables électroniques : Ces informations sont transmises périodiquement à l'organisation fiscale sous forme de documents financiers. Les formats varient selon les pays. Il s'agit parfois de grands livres généraux ou d'écritures comptables spécifiques.

De façon générale, la facturation électronique a surtout été adoptée par des pays émergents comme le Brésil, l'Argentine et le Mexique. La norme SAF-T est exigée en Lituanie, en Pologne et en Italie, alors que la transmission des informations comptables est appliquée en Hongrie, en Espagne et au Royaume-Uni. Les expériences de ces deux derniers pays sont décrites ci-dessous.

Espagne

En juillet 2017, l'agence fiscale espagnole (Agencia Estatal de Administración Tributaria – AEAT) a mis en place un nouveau système de gestion des déclarations de la taxe de vente (Suministro Inmediato de Información del IVA – SII). La communication de ces données en temps réel est obligatoire pour les quelque 62 000 entreprises dont le chiffre d'affaires

est supérieur à six millions d'euros. Ces dernières comptent pour seulement 1,5 % des sociétés inscrites au fichier de la taxe de vente de l'AEAT, mais en matière de chiffre d'affaires, elles effectuent 80 % des transactions. L'adhésion au SII demeure volontaire pour les autres entreprises, y compris les PME.

L'AEAT exige que les entreprises partagent numériquement le registre des factures émises et reçues ainsi que celui des investissements. Elle leur impose également des délais à respecter pour saisir l'information comptable dans leurs registres. En 2017, les sociétés avaient huit jours ouvrables pour inscrire les factures émises ou reçues dans leur système de comptabilité. En 2018, ce délai est passé à quatre jours.

Une partie de l'information contenue dans les factures est transmise en format XML grâce à une interface de programmation (application programming interface – API). Les API visent à créer des applications qui permettent d'accéder aux fonctionnalités ou aux données d'un système d'exploitation ou d'un programme. Elles établissent une connectivité entre les systèmes sans toutefois autoriser l'accès direct. Leur utilisation offre plusieurs avantages, comme l'échange de renseignements. Dans le cas qui nous intéresse, les données transmises du logiciel de comptabilité de l'entreprise vers l'AEAT comprennent :

- le numéro et la facture ;
- la date d'émission ;
- le montant total (sans la taxe de vente) ;
- le taux de taxation ;
- le montant de la taxe applicable ;
- une description permettant de reconnaître le bien ou le service.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de factures et les sommes en jeu.

TABLEAU 1 Statistiques

Le nombre de factures et les sommes en jeu				
Année	Factures émises	Somme totale des factures émises	Factures reçues	Somme totale des factures reçues
2017	1 801 316 373	1 492 570 104 132 €	610 511 628	1 342 179 212 574 €
2018 (janvier à juin)	835 596 321	795 911 597 730 €	287 989 788	718 767 586 399 €

Les principaux problèmes relevés lors de la première année de service du SII étaient les suivants :

- des difficultés d'identification des clients et des fournisseurs;
- des pratiques commerciales pas toujours conformes à la législation, notamment lorsque la législation se révèle obsolète;
- une piètre connaissance du SII par les contribuables.

Le réseau d'entreprises PricewaterhouseCoopers publie chaque année un rapport qui examine les régimes fiscaux d'une centaine de pays. L'édition 2019 compare notamment le fardeau fiscal des sociétés et le temps qu'elles prennent pour se conformer à leurs obligations. Selon cette recherche, le temps annuel moyen consacré par les entreprises à répondre aux

exigences en matière de taxe de vente aurait diminué de 4,5 heures en 2017 en Espagne, en partie en raison de l'implantation du SII.

L'AEAT prévoit mettre en place en janvier 2020 un système de déclaration en temps réel pour les taxes d'accise.

Royaume-Uni

En juillet 2018, l'organisation fiscale britannique (HM Revenue and Customs – HMRC) a mis en place Making Tax Digital (MTD), un système de traitement de la taxe de vente en temps réel. Depuis le 1er avril 2019, les entreprises dont le total des ventes taxables excède 85 000 livres sterling (environ 140 000 dollars canadiens) doivent archiver en format numérique leurs livres comptables en lien avec la taxe de vente et transmettre une partie des informations à l'organisation fiscale. Elles ont jusqu'au 31 mars 2020 pour se conformer à ce règlement. Il est à noter que l'inscription est optionnelle pour les entreprises qui ne satisfont pas à cette condition.

Certaines entreprises peuvent demander à être exemptées de la déclaration de la taxe de vente en temps réel. Ce privilège est accordé aux entrepreneurs qui n'ont pas accès à Internet à une distance raisonnable de leurs bureaux ou de leur domicile, ou qui souffrent d'un handicap les empêchant de se servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. L'âge ou la religion ne sont pas des critères menant automatiquement à une exemption.

Les données sont transmises chaque trimestre en format JSON au moyen d'une API. Il est toutefois possible pour les entreprises de les envoyer dans un délai plus court. Les données comptables qui doivent être archivées et acheminées au HMRC sont les suivantes :

- la date d'émission de la facture;
- le montant total (sans la taxe de vente);
- le taux de taxation;
- le montant de la taxe applicable.

Le HMRC estime qu'il perd 6,5 milliards de livres sterling en raison d'erreurs dans les déclarations de taxe de vente des entreprises. Le MTD devrait permettre de réduire de façon importante ces pertes. De plus, il devrait diminuer de 400 millions de livres sterling le fardeau fiscal des entreprises britanniques.

REFERENCE

GOV.UK (page consultée le 10 octobre 2019). *Making Tax Digital for VAT*, [en ligne], <https://www.gov.uk/government/publications/vat-notice-70022-making-tax-digital-for-vat/vat-notice-70022-making-tax-digital-for-vat>

GOV.UK (page consultée le 10 octobre 2019). *Making Tax Digital: Myth-Buster*, [en ligne], https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20161211222154/https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/494821/Making_Tax_Digital_-_myth-buster.PDF

INTRA-EUROPEAN ORGANISATION OF TAX ADMINISTRATIONS (page consultée le 10 octobre 2019). « Real-time VAT reporting techniques: the Spanish Immediate Supply of Information System (SII) », *Impact of Digitalisation on the Transformation of Tax Administrations*, p. 45-48, [en ligne], https://www.iota-tax.org/sites/default/files/publications/public_files/impact-of-digitalisation-online-final.pdf

PRICEWATERHOUSECOOPERS INC. (page consultée le 10 octobre 2019), *Paying Taxes 2019*, [en ligne], <https://www.pwc.com/gx/en/paying-taxes/pdf/pwc-paying-taxes-2019.pdf>